

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance extraordinaire du 16 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, tenue le 16 mars 2020 à 15 h, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Sylvain Lavoie, Martin Voyer

Sont présents en appel conférence : Richard Lapointe, Lévis Duchesne, Marie-Hélène Boily, directrice générale

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Ést aussi présent : M. Mario Bouchard, greffier

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À 15 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. **77.03.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Evans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Coronavirus (COVID-19) – Application des exigences gouvernementales – Mesures exceptionnelles
4. Période de questions des citoyens
5. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **78.03.2020 CORONAVIRUS (COVID-19) – APPLICATION DES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES – MESURES EXCEPTIONNELLES**

Considérant l'ensemble des directives gouvernementales en lien avec le coronavirus (COVID-19);

Considérant que l'ensemble des municipalités ont le devoir à chaque jour de recourir à des mesures exceptionnelles pour lutter contre la pandémie;

Considérant l'évolution constante des mesures de prévention.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser, dans le cadre de l'ensemble des directives gouvernementales en lien avec le coronavirus (COVID-19), le maire et la direction générale à se prévaloir des possibilités qui leur sont offertes afin de prendre les décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité, sans compromettre la santé des élus, des employés et des citoyens.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier